

# INDEMNISATION POSSIBLE!

**INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT DU REVENU**

**PRÉJUDICE CORPOREL**

**DÉCÈS**

**Jour de deuil**

**28 avril**

Pour se souvenir des personnes décédées, blessées ou devenues malades en milieu de travail et pour renouveler notre engagement à l'égard de la prévention

***#Jourdedeuil***

# INTRODUCTION

Lorsque nous sommes victime d'une lésion professionnelle plusieurs questions nous viennent en tête et parmi celles-ci la question monétaire. Comme tout le monde nous avons des comptes à payer et un budget à respecter. Nous traiterons ici des travailleurs assujettis à la loi sur la CNESST car il y a pleins de possibilités pour les gens qui ne le sont pas mais le tout est du cas par cas. Il sera alors plus facile de comprendre les indemnités de bases.

Vous trouverez ci-dessous les formes d'indemnisations possible ainsi que des explications sur chacune d'elles.

- ◇ Assurance en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)
- ◇ Remboursement de frais pour orthèse, vêtements et autres lors d'un accident de travail.
- ◇ Indemnité de remplacement du revenu (IRR)
- ◇ Calculs pour l'IRR
- ◇ IRR réduite
- ◇ Indemnité pour préjudice corporel et les formes de préjudices corporel considérés ainsi que les calculs
- ◇ Indemnité médical, frais de déplacement et autres
- ◇ Qu'est-ce que la réadaptation?
- ◇ Indemnité de décès
- ◇ Conclusion et ressources

# ASSURANCE (EN VERTU DE L'ATMP)

## Qu'est-ce que l'assurance sur la LATMP :

La loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles article 1, ce lit comme suit:

*La présente loi a pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qu'elles entraînent pour les bénéficiaires.*

*Le processus de réparation des lésions professionnelles comprend la fourniture des soins nécessaires à la consolidation d'une lésion, la réadaptation physique, sociale et professionnelle du travailleur victime d'une lésion, le paiement d'indemnités de remplacement du revenu, d'indemnités pour préjudice corporel et, le cas échéant, d'indemnités de décès.*

*La présente loi confère en outre, dans les limites prévues au chapitre VII, le droit au retour au travail du travailleur victime d'une lésion professionnelle.*

*1985, c. 6, a. 1; 1999, c. 40, a. 4.*

Il s'agit ici de la protection automatique offerte aux travailleurs et travailleuses assujettis à la loi sur les normes du travail. (CNESST)

Les travailleurs , travailleuses ont le droit à :

- L'indemnités de remplacement du revenu
- L'assistance médicale
- La réadaptation en vue de la réinsertion sociale et professionnelle
- Le maintien du lien d'emploi avec votre entreprise ainsi que le droit au retour au travail

Source : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/employeurs/dossier-dassurance-lemployeur/types-protection/ce-qui-est-couvert-par-protection-obligatoire>

# REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le saviez-vous il y a la possibilité lors d'un accident de travail de vous faire rembourser les frais pour vos orthèses, vêtements, lunette et autres qui ont été endommagés lors d'un accident de travail.

**Cependant, c'est l'employeur qui doit en faire la demande.**

Vous trouverez ci-dessous un tableau pour démontrer le montant possible de remboursement ainsi que la franchise à payer. De plus, les montants de franchises et de remboursement changent à chaque année.

Voici le tableau pour les prothèses ou orthèses figurant sur le site : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnite-remboursements/remboursements-allocation/remboursement-pour-ortheses-protheses->

## Prothèse ou orthèse

Si l'un de vos employés endommage involontairement sa prothèse ou son orthèse lors d'un événement imprévu et soudain survenu par le fait de son travail, une indemnité pour la réparation ou le remplacement pourrait lui être versée. Toutefois, la personne n'a pas droit à une telle indemnité si elle est couverte par un autre régime d'assurance.

### Montants du remboursement et franchises

Prothèses et orthèses		
Types d'orthèse ou de prothèse	Montants maximums de remboursement	Franchises
Monture de lunettes	214,00 \$	60,00 \$
Lentilles cornéennes	102,00 \$	60,00 \$
Autres types d'orthèse (attelle, corset, etc.) ou de prothèse (dentaire, auditive, etc.)	Selon le tarif prévu par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou selon les montants déterminés par règlement	Aucune, sauf pour la prothèse dentaire (60,00 \$)

Tableau de 2022

Lien pour le formulaire de demande de frais : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/demande-remboursement-frais-frais-deplacement>

Pour plus d'information sur les montants alloués veuillez-vous référer au site suivant : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnite-remboursements/remboursements-allocation/remboursement-frais-deplacement-repas-sejour>

# INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT DU REVENU (IRR)

**Qu'est-ce que l'indemnité de remplacement du revenu et quand la demander?**

**Lorsque vous êtes incapable de faire votre travail causé par une lésion professionnelle, vous pouvez demander l'IRR.**

IRR est une indemnité de remplacement du revenu lors d'une lésion, maladie ou accident du travail qui rendent incapable l'employé d'exercer son travail. Celle-ci est payé par l'employeur dans les 14 premiers jours ensuite c'est la CNESST qui paie les frais. Cela représente 90 % du revenu net d'emploi.

Pour trouver le calcul du revenu net, ils prennent en considération le calcul brut annuel, qui lui correspond au revenu de travail incluant les bonus, les pourboires, les heures supplémentaires ainsi que les revenus d'un autre emploi s'il y a lieu. De plus, ils calculent les retenues à la source tel que : l'impôt sur le revenu, le RQAP et autres retenues normales. Celle-ci n'inclus pas les retenues syndicales et le calcul des retenues diffèrent selon le statut familial de chacun.

Vous pouvez faire la demande de l'IRR en même temps que vous portez plainte, le Tribunal administratif du travail pourra si les deux dossiers sont causés par le même évènement les combiner pour ne former qu'un seul dossier.

Voir l'article 19 de la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail* prévoit ce qui suit :

*Plusieurs affaires dans lesquelles les questions en litige sont en substance les mêmes ou dont les matières pourraient être convenablement réunies, qu'elles soient mues ou non entre les mêmes parties, peuvent être jointes par ordre du président du Tribunal ou d'une personne désignée par celui-ci dans les conditions qu'il fixe.*

*Le Tribunal peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une partie lorsqu'il entend l'affaire, révoquer cette ordonnance s'il est d'avis que les fins de la justice seront ainsi mieux servies.*

# CALCUL DE L'IRR!

Pour être admissible à l'IRR vous devez respecter certains critères tel que :

- ⇒ Être incapable d'occuper votre emploi à cause d'une lésion professionnelle.
- ⇒ Cette incapacité est présumée jusqu'à la consolidation.

L'IRR est calculé selon l'âge, le salaire brut, la capacité à retrouver un travail, ainsi que le pourcentage de préjudice corporel que nous verrons plus loin.

L'IRR est revalorisé à chaque année à la date anniversaire du début de l'incapacité du travailleur à exercer son emploi.

## Employés saisonniers:

Les employés saisonniers ne sont pas en reste :

Si vous êtes employé à temps partiel, pas de panique la CNESST calcul le revenu net annuel en ajustant votre revenu.

Voici un exemple :

Paul est travailleur saisonnier et il fait 16\$ de l'heure. Ses semaines sont de 40 heures.

$16\$ \times 40H \times 52\text{Semaines} = 33\ 280\$$   
revenu brut moins les retenues à la source qui diffèrent selon chacun.  
Qui donne le salaire net pour le calcul de l'IRR.

## Calcul de l'indemnité du remplacement du revenu

Un travailleur reçoit en IRR 90 % de son revenu net. Les revenus maximal et minimal assurables sont fixés annuellement.  
Revenu brut annuel d'emploi maximum assurable

### Revenus maximum et minimum assurables pour tous les travailleurs

Le revenu brut annuel d'emploi maximum assurable (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022)

88 000 \$

Le revenu brut d'emploi minimum assurable (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021)

28 155,60 \$

**Prendre note que le calcul pour l'IRR se fait selon le barème du salaire minimum ou maximum accepté voici le tableau :** Source : [Table des indemnités de remplacement du revenu - Janvier 2022 | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

# IRR RÉDUITE

## P.S. Le décès de l'employé annule automatiquement l'IRR.

*L'IRR est réduite selon plusieurs causes tel que :*

### 1- L'âge :

- ⇒ Lorsqu'il atteint l'âge de 66 ans l'IRR est réduite de 25%
- ⇒ Lorsqu'il atteint 66 ans L'IRR est réduite d'un autre 25%
- ⇒ Lorsqu'il atteint 67 ans L'IRR est réduite d'un autre 25%
- ⇒ **Lorsqu'il atteint 68 ans il n'a plus droit à L'IRR**

### 2- La capacité d'exercer un emploi convenable :

Lorsque la CNESST décide que vous êtes apte à exercer un emploi convenable ou un retour au travail, vous avez un an pour vous trouvez un emploi avec une IRR réduite. Cependant, certaines circonstances peuvent vous permettre d'avoir une pleine IRR: si l'exercice de son droit au retour au travail est expiré ou si l'emploi convenable est indisponible. Et ce pour maximum 1 an.

### 3- Le délai dépasser de 1 an pour trouver un emploi :

Que vous ayez un emploi ou non la CNESST ajustera l'IRR selon le fait de l'emploi que vous pourriez en théorie effectuer.

Exemple : La CNESST juge qu'un emploi de commis de bureau vous conviendrait, celui-ci prévoit un revenu net annuel de 27 000\$. Votre emploi d'avant votre lésion vous donnait 32 000 \$ net. Le calcul de l'IRR réduite sera celui-ci :  $32\ 000 - 27\ 000 = 5\ 000\$$

## **Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles:**

**48.** Lorsqu'un travailleur victime d'une lésion professionnelle redevient capable d'exercer son emploi après l'expiration du délai pour l'exercice de son droit au retour au travail, il a droit à l'indemnité de remplacement du revenu prévue par l'article 45 jusqu'à ce qu'il réintègre son emploi ou un emploi équivalent ou jusqu'à ce qu'il refuse, sans raison valable, de le faire, mais pendant au plus un an à compter de la date où il redevient capable d'exercer son emploi.

Cependant, cette indemnité est réduite de tout montant versé au travailleur, en raison de sa cessation d'emploi, en vertu d'une loi du Québec ou d'ailleurs, autre que la présente loi.

1985, c. 6, a. 48.

**49.** Lorsqu'un travailleur incapable d'exercer son emploi en raison de sa lésion professionnelle devient capable d'exercer à plein temps un emploi convenable, son indemnité de remplacement du revenu est réduite du revenu net retenu qu'il pourrait tirer de cet emploi convenable.

Cependant, si cet emploi convenable n'est pas disponible, ce travailleur a droit à l'indemnité de remplacement du revenu prévue par l'article 45 jusqu'à ce qu'il occupe cet emploi ou jusqu'à ce qu'il le refuse sans raison valable, mais pendant au plus un an à compter de la date où il devient capable de l'exercer.

L'indemnité prévue par le deuxième alinéa est réduite de tout montant versé au travailleur, en raison de sa cessation d'emploi, en vertu d'une loi du Québec ou d'ailleurs, autre que la présente loi.

1985, c. 6, a. 49.

# PRÉJUDICES CORPORELS

Qu'est-ce qu'un préjudice corporel?

Un préjudice corporel est une lésion qui est permanente et cause une perte de jouissance. L'indemnité offerte pour ce préjudice doit découler du diagnostic et de la décision de la CNESST, c'est elle qui établira le montant dont vous aurez droit. Ceci est calculé en pourcentage par la CNESST. Vous trouverez plus bas un tableau pour l'année 2021 ainsi que des liens pour voir comment est calculé les pourcentages de lésion.

**Un préjudice corporel se sépare en trois catégories pour le calcul de l'indemnité.**

**Les voici :**

## **Préjudice anatomo-physiologique définition : Déficit anatomo-physiologique (DAP) :**

Calculé en pourcentage et correspond à l'évaluation de séquelles permanentes résultant de blessures physiques ou psychologiques. Le DAP est évalué selon quatre aspects : le physique, le psychologique, l'aspect dentaire et le **préjudice** esthétique.

Source : [www.ivac.qc.ca/Pages/lexique.aspx](http://www.ivac.qc.ca/Pages/lexique.aspx)

## **Définition préjudice esthétique (PE) :**

Un **préjudice esthétique** se caractérise par des cicatrices, déformations, marques et séquelles d'un accident. Comme le *pretium doloris* il est évalué sur une échelle allant de 1 (très léger) à 7 (très important) et d'une manière assez subjective par l'expert. Son évaluation dépend notamment, outre la gravité retenue par l'expert, d'autres paramètres comme l'âge, le sexe, le statut social.

Si les séquelles esthétiques ont des répercussions sur la carrière professionnelle de la personne, c'est plutôt dans le cadre du [préjudice professionnel](#) qu'elles seront prises en compte.

Source: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9judice\\_esth%C3%A9tique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9judice_esth%C3%A9tique)

## **Douleurs et de la perte de jouissance de la vie (DPJV) :**

Privation d'un droit, de l'usage d'un bien, d'un local, qui peut donner lieu à indemnisation de la part de l'assureur.

Source: <https://sos-assures.com/glossaire/84-perte-de-jouissance#:~:text=Privation%20d'un%20droit%2C%20de,la%20part%20de%20l'assureur.>

# CALCUL POUR PRÉJUDICE CORPOREL

**Le calcul pour préjudice corporel est calculé en fonction de l'année ou l'accident a eue lieux. Si l'accident a eue lieux en 2015 le tableau utilisé sera celui de 2015.**

Vous pourrez trouver les tableaux sur le site : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnite-remboursements/indemnite/indemnite-pour-prejudice-corporel>

Voici l'exemple sur le site de la CNESST :

En 2021, Marco, 34 ans, s'est blessé au dos. Le médecin traitant a estimé que l'atteinte permanente de Marco est de 2,2 %. Selon le tableau des indemnités de 2021, le montant assurable de Marco est de 94 452 \$.

Le calcul : **2,2 %** (atteinte permanente) x **94 452 \$** (montant correspondant à l'âge du travailleur) = **2 077,94 \$**

L'indemnité pour préjudice corporel de Marco sera de **2 077,94 \$**.

**Pour plus de renseignement sur les préjudices corporels et comment le taux est déterminé vous pouvez télécharger le document : Règlement sur le barème des dommages corporels novembre 2019 en suivant ce lien :**

[Règlement annoté sur le barème des dommages corporels \(gouv.qc.ca\)](#)

Celui-ci indique les taux différents selon que vous avez une cicatrice, une amputation et autres le tout selon les critères d'évaluation pour préjudice corporel.

# TABLEAU INDEMNISATION 2021

## Indemnités 2021

Âge	Montant	Âge	Montant	Âge	Montant
18 ans et moins	113 826 \$	34	94 452 \$	50	75 079 \$
19	112 616 \$	35	93 238 \$	51	73 870 \$
20	111 405 \$	36	92 031 \$	52	72 653 \$
21	110 194 \$	37	90 819 \$	53	71 442 \$
22	108 981 \$	38	89 612 \$	54	70 231 \$
23	107 774 \$	39	88 398 \$	55	69 022 \$
24	106 563 \$	40	87 192 \$	56	67 809 \$
25	105 352 \$	41	85 975 \$	57	66 601 \$
26	104 143 \$	42	84 765 \$	58	65 388 \$
27	102 932 \$	43	83 556 \$	59	64 179 \$
28	101 721 \$	44	82 345 \$	60	62 969 \$
29	100 509 \$	45	81 131 \$	61	61 753 \$
30	99 296 \$	46	79 918 \$	62	60 545 \$
31	98 083 \$	47	79 117 \$	63	59 334 \$
32	96 873 \$	48	77 505 \$	64	58 123 \$
33	95 664 \$	49	76 292 \$	65 et plus	56 916 \$

**La Loi sur les accidents de travail et maladie professionnelles LATMP article 88.**

La Commission établit le montant de l'indemnité pour préjudice corporel dès que les séquelles de la lésion professionnelle sont médicalement déterminées.

Lorsqu'il est médicalement impossible de déterminer toutes les séquelles de la lésion deux ans après sa manifestation, la Commission estime le montant minimum de cette indemnité d'après les séquelles qu'il est médicalement possible de déterminer à ce moment.

Elle fait ensuite les ajustements requis à la hausse dès que possible.

1985, c. 6, a. 88; 1999, c. 40, a. 4.

# INDEMNISATION MÉDICALE

La CNESST rembourse les frais de médicament, de traitement ainsi que les frais de déplacement ou de séjour. Prendre note que ceux-ci devront faire l'objet de l'acceptation de prendre votre véhicule personnel ou autre moyen de transport pour être accepté.

## Les frais pouvant être remboursés :

**Frais de séjour :** voir selon les normes de la CNESST car il faut que vous soyez à minimum 16 kilomètres de votre maison. (32 KM aller-retour)

**Frais de déplacement :** Si vous utiliser les transports en commun ils paient la totalité. Cependant, si vous utiliser votre véhicule personnel vous avez deux possibilités. Soit demander à la CNESST de vous autoriser à le prendre ce qui vous donnera un paiement plus élevé au kilométrage que si vous ne les aviser pas ce qui sera un montant plus bas. Si vous vous déplacer en taxi il vous faut un avis médical disant que vous ne pouvez utiliser les transports en commun et vous devez en plus aviser la CNESST pour qu'il vous confirme qu'ils prennent en charge les frais.

**Frais de repas :** Cela dépend du taux en vigueur ainsi que de l'heure de votre départ. Pour plus d'informations sur ce sujet. Je vous invite à vous référer à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et demander à votre agent.

**Frais pour formation ou recyclage:** La CNESST prévoit une indemnisation sous forme d'allocation forfaitaire pour les frais de (recyclage ou formation) comme ils le mentionnent sur leur site. Cela dépend encore une fois de la durée (plus de deux semaines) ainsi que le nombre de kilomètres à parcourir soit plus de 50 Km.

NOTE COMMUNIQUER AVEC LA CNESST POUR VOIR AVEC EUX CE QUI EST ACCEPTÉ ET CE QUI NE L'AI PAS. CELA VOUS ÉVITERA DE MAUVAISE SURPRISE!

## Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

### ANNEXE 1

(a. 1, 2, 8, et 22)

### NATURE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR ET MONTANTS PAYABLES

#### Nature des frais: montants payables

- **Transport en commun: coût réel;**
- **Véhicule-taxi autorisé: coût réel;**
- **Véhicule personnel autorisé: 0,430 \$ par km;**
- **Véhicule personnel et véhicule-taxi non autorisés: 0,145 \$ par km;**
- **Frais de stationnement et de péage: coût réel;**
- **Repas: jusqu'à concurrence de:**  
**Déjeuner: 10,40 \$, dîner: 14,30 \$, souper: 21,55 \$;**
- **Coucher dans un établissement hôtelier de: jusqu'à concurrence de:**  
**Île de Montréal: 126 \$ à 138 \$ par coucher, Communauté métropolitaine de Québec 106 \$ par coucher, Villes de Laval, de Gatineau, de Longueuil: 102 \$ à 110 \$ par coucher, Ailleurs au Québec: 83 \$ à 87 \$ par coucher; Plus une allocation de 5,85 \$ pour chaque jour de voyage comportant un coucher dans un établissement hôtelier;**
- **Coucher chez un parent ou un ami: 22,25 \$ par coucher;**
- **Allocation pour frais de déplacement et de séjour pour fins de recyclage ou de formation: jusqu'à un maximum hebdomadaire de 450 \$.**

Décision 93-06-07, Ann. 1.

#### RÉFÉRENCES

Décision 93-06-07, 1993 G.O. 2, 4257

L.Q. 2015, c. 15, a. 237

VÉHICULE PERSONNEL, DEMANDER L'AUTORISATION DE LA CNESST POUR AVOIR LE DROIT AU MAXIMUM.

# RÉADAPTATION?

## Voici les 3 types de réadaptation :

- **Physique;**  
Exemple: Lors de nécessité de faire de la physiothérapie
- **Sociale;**  
Exemple: Consultation à l'externe avec un psychologue
- **Professionnelle;**

Assignment temporaire: qui vous permettra de vous remettre dans votre lieu de travail en étant à un autre poste le temps que votre lésion soit consolidée.

Emploi convenable : recherche d'un nouveau travail qui vous conviendra le mieux. Possibilité de formation pour vous permettre de trouver un nouvel emploi. Vous avez 1 an pour faire vos recherches lorsque votre maladie sera consolidée. Dépassé ce délai vous verrez votre IRR diminuer pour devenir IRR réduite.

Invalidité : payable jusqu'à vos 68 ans le tout est dégressif selon le taux en vigueur.

chapitre A-3.001

## LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

**ARTICLE 1.** La présente loi a pour objet la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qu'elles entraînent pour les bénéficiaires.

Le processus de réparation des lésions professionnelles comprend la fourniture des soins nécessaires à la consolidation d'une lésion, la réadaptation physique, sociale et professionnelle du travailleur victime d'une lésion, le paiement d'indemnités de remplacement du revenu, d'indemnités pour préjudice corporel et, le cas échéant, d'indemnités de décès.

La présente loi confère en outre, dans les limites prévues au chapitre VII, le droit au retour au travail du travailleur victime d'une lésion professionnelle.

1985, c. 6, a. 1; 1999, c. 40, a. 4.

# INDEMNITÉ EN CAS DE DÉCÈS

Veillez prendre note que lors d'un décès il y a plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de compte pour le montant de l'indemnisation qui sera versé soit au conjoint survivant, soit aux enfants ou aux autres personnes à charge. Le calcul de l'indemnisation en cas de décès varie selon le revenu brut annuel ainsi que la revalorisation pris en compte tel que le sexe, l'âge... le tout selon l'AMTP article 98. De plus, la rente maximale mensuelle équivaut à 55% du montant de l'IRR que touchais l'employé avant son décès. Vous trouverez ci-joint les tables de références de cette année qui sont sur le site de la CNESST dont vous trouverez les liens plus bas. Je ne vous en mettrai que quelques-unes car il y en a plusieurs.

Indemnités qui peuvent être versées au conjoint du travailleur décédé

## Article de loi important:

### chapitre A-3.001

#### LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

**98. Le conjoint du travailleur décédé a droit à une indemnité forfaitaire dont le montant est égal au produit obtenu en multipliant le revenu brut annuel d'emploi du travailleur, déterminé conformément aux articles 63 à 82 et revalorisé le cas échéant, par le facteur prévu par l'annexe III en fonction de l'âge du conjoint à la date du décès du travailleur.**

**1985, c. 6, a. 98.**

**100. Le montant de l'indemnité forfaitaire payable au conjoint ne peut être inférieur à 94 569 \$.**

**1985, c. 6, a. 100; 2009, c. 19, a. 2.**

## Indemnité de décès versée au conjoint en 2021

Type d'indemnité	Montants
Indemnité forfaitaire	Minimum 113 826 \$
	Maximum 250 500 \$

## Calcul de la rente

La rente mensuelle correspond à 55% de l'[indemnité de remplacement du revenu](#) à laquelle le travailleur avait droit à la date de son décès ou à laquelle il aurait eu droit à cette date s'il avait alors été incapable d'exercer son emploi en raison d'une lésion professionnelle. Cette rente est versée pendant la période déterminée selon l'âge du conjoint à la date du décès.

### Exemple

La conjointe âgée de 33 ans lors du décès de son conjoint a le droit de recevoir une rente mensuelle pendant 1 an.

## Durée de versement de la rente

Âge du conjoint lors du décès du travailleur	Durée du versement de la rente mensuelle
34 ans ou moins	1 an
35 - 44 ans	2 ans
45 - 54 ans	3 ans
55 ans ou plus	2 ans

Source: <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnites-remboursements/indemnites/indemnites-deces>

Si le conjoint du travailleur décédé est [invalide](#), il a droit à la rente mensuelle tel qu'énoncé plus haut et à une indemnité forfaitaire. Le conjoint invalide a droit à l'indemnité forfaitaire la plus élevée des deux suivantes : indemnité forfaitaire dont le montant est égal au produit obtenu en multipliant le revenu brut annuel d'emploi du travailleur, déterminé conformément aux articles 63 à 82 de la LATMP et revalorisé le cas échéant, par le facteur prévu à l'annexe III de la LATMP en fonction de l'âge du conjoint à la date du décès du travailleur. celle qui est égale au double du montant prévu par l'annexe II en fonction de son âge à la date du décès du travailleur.

# ENFANT SURVIVANT

Source: <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnite-remboursements/indemnite/indemnite-deces>

## Indemnités de décès versées à l'enfant

### Indemnité versée à l'enfant mineur

#### Indemnité versée à l'enfant mineur en 2022

Type d'indemnité	Montant
Rente mensuelle (versée jusqu'à la majorité de l'enfant)	586 \$

## Indemnités versées lorsque l'enfant mineur devient majeur

#### Indemnités versées lorsque l'enfant mineur devient majeur en 2022

Types d'indemnité	Montants
Indemnité forfaitaire versée lorsque l'enfant fréquente à temps plein un établissement d'enseignement à la date de sa majorité	21 047 \$
Indemnité forfaitaire versée à l'enfant mineur invalide lorsque, ayant atteint la majorité, il est toujours invalide et n'a pas droit à une indemnité en vertu d'une autre loi	116 899 \$
Indemnité forfaitaire versée à l'enfant mineur invalide lorsque, ayant atteint la majorité, il est toujours invalide et a droit à une indemnité en vertu d'une autre loi	21 047 \$

En vertu de la [Loi sur les accidents du travail](#), de la [Loi sur l'assurance automobile](#), de la [Loi visant à favoriser le civisme](#) ou de la [Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels](#), d'autres indemnités peuvent être versées aux enfants.

#### Indemnités versées à l'enfant majeur en 2022

Types d'indemnités	Montants
Indemnité forfaitaire versée à l'enfant majeur âgé de moins de 25 ans à la date du décès et qui, à cette date, fréquente à temps plein un établissement d'enseignement	21 047 \$

# CONCLUSION

***PEU IMPORTE LA SITUATION IL Y A POSSIBILITÉ D'ÊTRE INDEMNISÉ LORS D'UNE LÉSION PROFESSIONNELLE. IL S'AGIT ICI DE SAVOIR CE À QUOI NOUS POUVONS AVOIR LE DROIT ET À QUI S'INFORMER POUR BIEN MONTER SON DOSSIER.***

## SOURCES:

- ⇒ <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/employeurs/dossier-dassurance-lemployeur/types-protection/ce-qui-est-couvert-par-protection-obligatoire>
- ⇒ <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnites-remboursements/remboursements-allocation/remboursement-pour-ortheses-protheses-endommagees>
- ⇒ <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnites-remboursements/remboursements-allocation/remboursement-frais-deplacement-repas-sejour>
- ⇒ [Indemnité de remplacement du revenu | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)
- ⇒ <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/indemnites-remboursements/indemnites/indemnites-deces>
- ⇒ [www.ivac.qc.ca > Pages > lexique](http://www.ivac.qc.ca/Pages/lexique)
- ⇒ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9judice\\_esth%C3%A9tique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9judice_esth%C3%A9tique)
- ⇒ <https://sos-assures.com/glossaire/84-perte-de-jouissance#:~:text=Privation%20d'un%20droit%2C%20de,la%20part%20de%20l'assureur.>

**En partenariat avec la CTTAE**